

ADEESE

Procès-Verbal | Assemblée générale annuelle
Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation
UQAM, R-M130, 12 avril 2019 à 17h00

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposition : Que l'ouverture de l'assemblée soit à 17h25.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à l'unanimité

0.2 Animation, secrétariat et senti

Proposition : Que Virginie Robert et Louis Smith tiennent respectivement l'animation et le secrétariat de la présente assemblée.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à l'unanimité

0.3 Adoption de l'ordre du jour

Proposition : Qu'on adopte l'ordre du jour suivant :

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Animation, secrétariat et senti

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.4 Adoption du procès-verbal

1.0 Traitements des avis de motion

2.0 Élections annuelles

3.0 ASEQ

4.0 Orientations annuelles

5.0 Procédures de clôture

5.1 Questions à l'exécutif

5.2 Questions diverses

5.3 Levée

Amendement: mettre le point élection en 4. Le nouvel ordre du jour est donc: 0.0
Procédures d'ouverture

- 0.1 Ouverture
- 0.2 Animation, secrétariat et senti
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal
- 1.0 Traitements des avis de motion
- 2.0 ASEQ
- 3.0 Orientations annuelles
- 4.0 Élections annuelles
- 5.0 Procédures de clôture
- 5.1 Questions à l'exécutif
- 5.2 Questions diverses
- 5.3 Levée

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Retour sur la principale :

Proposition adoptée à l'unanimité

0.4 Adoption des procès-verbaux

Proposition : Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du [5 février 2019](#)
et du [6 mars 2019](#).

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à l'unanimité

1.0 Traitement des avis de motion

Avis de motion #1 déposé le 6 mars 2019

Actuellement	Modification	Explication
--------------	--------------	-------------

<p>11.7 Présidence d'élection Pour assurer la bonne marche de l'élection, une personne est élue à la présidence d'élection par le Conseil exécutif. La présidence a pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) publiciser les élections en collaboration avec le Conseil exécutif ; b) réunir leur mise en candidature ; c) faire respecter les procédures d'élections ; d) dépouiller les votes, s'il y a lieu. <p>La personne qui est élue à la présidence d'élection doit se conformer aux présentes règles de procédure. En cas d'absence de règles précises, elle doit se conformer aux règles établies par le Code de procédure qui gère la tenue des assemblées générales de l'ADEESE- UQAM. Elle doit faire les ajustements qui s'imposent en respectant le sens des diverses règles qu'il contient. La personne élue à la présidence d'élection doit nommer des scrutatrices pour l'assister dans sa tâche.</p>	<p>11.7 Présidence d'élection Pour assurer la bonne marche de l'élection, une personne est élue à la présidence d'élection par le Conseil exécutif. La présidence a pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> e) publiciser les élections en collaboration avec le Conseil exécutif ; f) réunir leur mise en candidature ; g) faire respecter les procédures d'élections ; h) dépouiller les votes, s'il y a lieu. <p>La personne qui est élue à la présidence d'élection doit se conformer aux présentes règles de procédure. En cas d'absence de règles précises, elle doit se conformer aux règles établies par le Code de procédure qui gère la tenue des assemblées générales de l'ADEESE- UQAM. Elle doit faire les ajustements qui s'imposent en respectant le sens des diverses règles qu'il contient. La personne élue à la présidence d'élection doit nommer des scrutatrices pour l'assister dans sa tâche.</p>	<p>Les employé.e.s exercent déjà ces tâches. De plus, l'animation de l'assemblée générale peut s'occuper de l'élection des exécutant.e.s et des administrateur.rice.s</p>
<p>11.9 Les élections des candidates se font en assemblée générale par vote secret. Le dépouillement des bulletins se fait par des scrutatrices et la présidence d'élection qui rendent les résultats détaillés disponibles avant la fin de l'assemblée générale. Les résultats sont consignés au procès-verbal. Dans le cas où l'assemblée est levée avant le dévoilement des résultats, ces derniers doivent être consignés au procès-verbal et diffusés sur le site internet.</p>	<p>11.9 Les élections des candidates se font en assemblée générale par un vote à main levée. L'animation s'occupe de compter les votes. Le dépouillement des bulletins se fait par des scrutatrices et la présidence d'élection qui rendent les résultats détaillés disponibles avant la fin de l'assemblée générale. Les résultats sont consignés au procès-verbal. Dans le cas où l'assemblée est levée avant le dévoilement des résultats, ces derniers doivent être consignés au procès-verbal et diffusés sur le site internet.</p>	<p>Il s'agit d'une façon plus rapide pour procéder à l'élection des candidat.e.s</p>
<p>11.11 Procédure d'élections [...] Par la suite, une plénière de dix (10) minutes portant sur l'ensemble des candidatures pour ce poste est automatiquement ouverte. Lors de cette plénière, les candidates pour ce poste doivent se retirer. Elles peuvent réintégrer l'assemblée générale à la fin de la plénière.</p>	<p>11.11 Procédure d'élections [...] Par la suite, une plénière de dix (10) minutes portant sur l'ensemble des candidatures pour ce poste est automatiquement ouverte. Lors de cette plénière, les candidates pour ce poste doivent se retirer. Elles peuvent réintégrer l'assemblée générale à la fin de la plénière et du vote.</p>	

Proposition : Que l'on scinde 11.7 et 11.9/11.11

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition: Que l'on biffe le point 11.7

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition: Que le point 11.9 devienne: "Les élections des candidates se font en assemblée générale par **un vote à main levée. L'animation s'occupe de compter les votes.**"

; que le point 11.11 devienne "[...] Par la suite, une plénière de dix (10) minutes portant sur l'ensemble des candidatures pour ce poste est automatiquement ouverte. Lors de cette plénière, les candidates pour ce poste doivent se retirer. Elles peuvent réintégrer l'assemblée générale à la fin de la plénière **et du vote.**"

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition battue à majorité

2.0 ASEQ

[Document explicatif](#)

Proposition: que l'on tienne une plénière de 25 min

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition 1 : Que les bénéficiaires de soins psychologiques soient réduits à 50\$ par visite jusqu'à 500\$ par période de couverture.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à majorité

5 pour

1 contre

5 abstentions

Proposition 2 : Que l'on réduise les soins dentaires préventifs de 70% à 60%.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à l'unanimité

3.0 Orientations annuelles

Proposition : Que Charles-Antoine Goulet présente le bilan des orientations annuelles de l'année 2018-2019 pour une période de 10 minutes suivie d'une période de questions-réponses de 10 minutes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à l'unanimité

Orientation de l'année 2018-2019

Proposition : Que Charles-Antoine Goulet présente les orientations annuelles pour l'année 2019-2020 pour une période de 10 minutes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à l'unanimité

Orientations annuelles 2019-2020

1. Lutttes contre le racisme

Considérant la montée des mouvements radicaux xénophobes et racistes, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde;

Considérant que le nombre de crimes haineux visant des communautés religieuses, notamment les communautés musulmanes, est en très forte hausse depuis les dernières années au Québec;

Considérant que le projet de loi 21 sur la laïcité du gouvernement Legault vise l'exclusion de personnes ayant des croyances et confessions religieuses, majoritairement de femmes, de la fonction publique et parapublique;

Considérant que le racisme d'État et les oppressions structurelles qui en découlent sont inacceptables;

Considérant que ce projet de loi ne fait qu'alimenter la division, la haine, et en particulier l'islamophobie, et participe à la normalisation de la discrimination des femmes musulmanes déjà marginalisées au sein de la profession enseignante;

Que l'ADEESE s'oppose ouvertement au projet de loi 21 sur «la laïcité» du gouvernement Legault;

Que l'ADEESE affiche publiquement sa solidarité avec les personnes concerné.e.s;

Que l'ADEESE encourage ses membres à prendre part aux actions et activités de réflexion contre ledit projet de loi;

Que l'ADEESE fasse pression sur la faculté de l'éducation pour qu'elle prenne position contre le projet de loi;

Que l'ADEESE s'engage à défendre les membres qui pourront être discriminé.e.s par de telles politiques, dans le cadre de leur formation, incluant les stages;

Que l'ADEESE invite ses membres à participer au «Grand rassemblement pour un Québec inclusif» du dimanche 14 avril et assure une publication de l'événement.

2. Luttes environnementales

2.1 Que l'ADEESE actualise sa politique 5 sur l'écologisation des activités de l'ADEESE.

2.2 Que l'ADEESE appuie la lutte pour le climat dans une perspective décoloniale et anticapitaliste.

3. Luttes féministes

3.1 Que l'ADEESE participe activement aux luttes contre le sexisme, le harcèlement et les violences sexuelles.

3.2 Que l'ADEESE s'implique dans la consultation de la réforme de la politique 16 et veille à sa mise en application dans les plus brefs délais.

3.3 Que l'exécutif de 2019-2020 suive une formation contre le harcèlement (CALACS, BIPH, Politique 16) en début de mandat pour s'outiller afin de soutenir, supporter et guider de potentielles victimes et alliés.es victimes, membres de l'ADEESE et autres, en cas de harcèlement.

3.4 Que l'exécutif de 2019-2020 organise une formation contre le harcèlement (CALACS, BIPH, Politique 16) en début de mandat et que les membres de l'ADEESE, entre autres, soient invité.e.s à la suivre afin de supporter et guider les victimes et allié.e.s en cas de harcèlement ainsi qu'afin de partager ces savoirs.

3.5 Que l'ADEESE continue de valoriser le Comité féministe en éducation, leurs événements, leurs positions, leurs revendications et leur implication.

4. Luttes pour l'amélioration de la santé mentale étudiante

4.1 Que l'ADEESE se donne comme mandat de travailler pour l'amélioration de l'offre des services psychologiques.

4.2 Que l'ADEESE s'assure que les scénarios proposés par le service à la vie étudiante (SVE) pour l'offre de bonification en soutien psychologique de l'UQAM répondent aux besoins des étudiant.e.s d'ici la rentrée 2020-2021.

5. Lutte contre les dérives autoritaires ;

5.1. Que l'ADEESE fasse valoir et revendique le libre droit d'affichage, pour les associations étudiantes, les syndicats et les groupes communautaires ou autonomes dans l'enceinte de l'UQAM.

5.2. Que l'ADEESE s'assure que l'administration de l'UQAM n'outrepasse pas les mandats qui lui sont confiés en s'adonnant, notamment, à de la répression d'activités étudiantes, au non-respect des instances uqamiennes, à la répression policière, etc.. Dans le cas échéant, dénoncer publiquement ses excès de pouvoir.

6. ASEQ

6.1 Que l'ADEESE, en collaboration avec les autres associations étudiantes facultaires, trouve une solution viable à la problématique des augmentations annuelles du régime d'assurance collective. Qu'elle fasse des soumissions avec un autre courtier en assurance afin d'avoir un comparatif.

7. CAPFE

7.1 Que l'ADEESE fasse valoir l'opinion de ses membres et la défend dans le cadre des consultations du CAPFE, en collaborant avec les associations modulaires et facultaires concernées, dans le but de s'assurer de l'amélioration de la formation des futur.e.s enseignant.e.s dans le sens qu'ils.elles considèrent le plus pertinent.

8. Vie étudiante

8.1 Que l'ADEESE entame un processus de réflexion sur la participation aux activités étudiantes et mette de l'avant des solutions pour pallier au problème de mobilisation des membres.

8.2 Que l'ADEESE offre des activités diversifiées aux membres de l'ADEESE (activités sociales, culturelles, militantes, sportives, de plein air, etc.)

9. Positions

9.1 Que l'ADEESE s'assure de la mise à jour constante des politiques de l'ADEESE, notamment la politique 4 (Politique régissant l'embauche d'employées de l'ADEESE-UQAM) et la politique 7 (Politique sur l'éthique et la gestion des ressources financières de l'ADEESE)

9.2 Que l'ADEESE rédige un politique de régie interne contre le harcèlement sexuel et du sexisme au travail avec les membres de l'exécutif et les employé.es

10. Instances uqamiennes

10.1 Que l'ADEESE assure un suivi constant avec les personnes siégeant sur les instances de la faculté, de l'UQAM et des autres groupes.

10.2 Que l'ADEESE produise un rapport de chacune de ces rencontres et l'envoie aux membres de l'association.

10.3 Que l'ADEESE s'assure que les personnes qui siègent sur ces instances représentent les intérêts de l'ADEESE et de ses membres.

10.4 Que l'ADEESE s'assure de la tenue d'au minimum un interfac par mois pour maintenir de bonnes relations entre les associations facultaires de l'UQAM et le partage d'informations.

10.5 Que l'ADEESE promeuve une juste rémunération pour les étudiant.e.s siégeant sur les instances uqamiennes et les comités de programmes.

11. Militantisme

11.1 Que l'ADEESE organise ou fasse la promotion d'événements organisés de partage de connaissances au sujet des diverses composantes du militantisme : mobilisation, préparation et tenue d'assemblées générales, levées de cours, actions politiques, actions directes, etc.

12. Recherche

12.1 Que l'ADEESE arrête le financement et son implication à l'événement Redaq.

12.2 Que l'ADEESE, en collaboration avec les autres associations étudiantes de l'UQAM, organise annuellement un Colloque critique en éducation incluant les divers enjeux de l'éducation québécoise.

Proposition : Qu'on adopte les orientations annuelles telles que présentées.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à l'unanimité

4.0 Élections annuelles

Proposition : Que chaque candidat-e dispose d'une période de 3 minutes pour présenter sa candidature à l'assemblée suivie d'une période de questions-réponses de 7 minutes. À la suite de la présentation de tous-tes les candidat-e-s pour un même poste, ils et elles quittent la salle pour une période de 10 minutes durant lesquelles l'assemblée peut intervenir sur les candidatures.

Que Virginie Robert et Louis Smith soient scrutateur.rice.s pour cette élection.
Dûment proposée
Dûment appuyée
Adoptée à l'unanimité

Pour le poste de responsable à la vie étudiante sur le conseil exécutif, la candidature de **Gabrielle-Alexandra Hébert** est reçue par l'assemblée générale.
9 pour
1 contre
Élue à majorité

Pour le poste de responsable aux affaires uqamiennes sur le conseil exécutif, la candidature de **Charles-Antoine Goulet** est reçue par l'assemblée générale.
9 pour
1 contre
Élue à majorité

Pour le poste de responsable aux services sur le conseil exécutif, la candidature de **Émilie Renaud** est reçue par l'assemblée générale.
6 pour
2 contre
2 Abstentions
Élue à majorité

Pour le poste de responsable au secrétariat général sur le conseil exécutif, la candidature de **Emmanuelle Boisvert** est reçue par l'assemblée générale.
8 pour
2 contre
Élue à majorité

5.0 PROCÉDURES DE CLÔTURE

5.1 Question à l'exécutif

5.2 Questions diverses

5.3 Levée de l'assemblée

Proposition : Que la fermeture de l'assemblée générale soit à 19h20

Dûment proposée
Dûment appuyée
Proposition adoptée à l'unanimité